



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/54

Objet : Commission intercommunale d'aménagement foncier de BEZIERS / CERS / VILLENEUVE-LES-BEZIERS et PORTIRAGNES

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Stéphan ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Christophe ERMOLENKO

Monsieur le Maire fait connaître que par courrier du 21 juin 2023, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de BEZIERS, CERS, VILLENEUVE-LES-BEZIERS et PORTIRAGNES.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie, le 7 août 2023 et a été inséré dans le journal Hérault Juridique et Economique du 10 août 2023.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

Monsieur Roland CAVAILLE

Monsieur Alain D'AMATO

Madame Magali DUNAC épouse GRANIER

Qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteints l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune de

Accuse de réception en préfecture
034-212403363-20230925-202354-DE
Date de transmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

Liste 1

Titulaires

1- Monsieur Roland CAVAILLE

2- Monsieur Alain D'AMATO

Suppléant

1- Madame Magali DUNAC épouse GRANIER

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 27, la majorité requise est de 14 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Liste 1	23 suffrages
Bulletins blancs	4

Messieurs Roland CAVAILLE et Alain D'AMATO sont élus membres titulaires et Madame Magali DUNAC épouse GRANIER est élue membre suppléant.

Conformément à l'article L.121-4 du code rural et de la pêche maritime, la Commune sera représentée par Monsieur Stéphane ORTI au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de BEZIERS, CERS, VILLENEUVE-LES-BEZIERS et PORTIRAGNES.

Le Maire,
Fabrice SOLANS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans

un délai de deux mois à compter de la publication.
Accusé de réception en préfecture
03421340383-26230925-2623542-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023